

DECLARATION DU SNUipp88-FSU à la CAPD du 3 juin 2014

La réforme des rythmes scolaires continue à se mettre en place dans des conditions fort contestables. Dès février 2012, le SNUipp-FSU avait demandé un report et la réécriture du décret. Le ministère répond finalement... mais seulement quelques mois avant la rentrée scolaire décisive... alors que la plupart des projets sont bouclés souvent à contre-cœur. Le Ministère, s'il a fini par entendre trop tardivement la profession, remet en cause le travail fourni par toute la communauté. Les collègues en ont assez. Le dernier décret ne change pas la logique d'une réforme pensée à l'envers, qui relègue au second plan le temps de l'école pour les élèves et la prise en compte des demandes des enseignants.

Le SNUipp-FSU estime qu'il est incontournable de prendre simultanément des décisions concernant la réduction des obligations de service des enseignants du premier degré et une amélioration sensible de l'évolution de leurs carrières. Bien que les rythmes tiennent le devant de la scène, ils ne parviendront pas seuls à endiguer les difficultés scolaires. La formation initiale et continue, les remplacements, les RASED, les programmes, les effectifs, les conditions de travail, la reconnaissance et la considération des enseignants constituent des éléments indissociables pour réussir et grandir l'école.

Un autre élément est incontournable, le SNUipp-FSU en faisait déjà la remarque lors de la CAPD du 30 mai 2013, il s'agit de la prise en compte des conditions de travail des collègues et des relations avec les représentants des personnels. Le rôle de ces derniers est institué et repose sur la nécessaire reconnaissance de leur utilité. Or, force est de constater que cette reconnaissance n'est pas encore ancrée dans les pratiques de tous.

Les représentants ont mission d'améliorer les conditions de travail. A ce titre, ils réunissent les collègues et débattent. Les communications collectives qui en découlent constituent des propositions à discuter.

Lorsque la considération de la mission de représentation est ainsi admise, alors un travail constructif peut s'installer.

Or, concernant les enseignants référents, les prévisions de réorganisation du service engendrent, semble-t-il, quelques dérapages et quelques manquements à la prise en compte des représentants syndicaux, des personnels et de leurs conditions de travail.

Le SNUipp-FSU rappelle qu'il suit ce dossier depuis 2006 et qu'il n'acceptera aucune dégradation des conditions de travail des enseignants référents, ni aucune atteinte personnelle d'aucun d'entre eux. Sans refaire l'historique des situations pénibles vécues par des enseignants référents de ce département, le SNUipp-FSU rappelle qu'en 2011, un traitement inapproprié des conditions de travail des enseignants référents avait été, entre autres, un élément décisif du départ anticipé de notre Inspectrice d'Académie.

Aujourd'hui, il semble que les dispositions relatives au poste de coordination et les méthodes de discussion y afférent, entraînent de fortes perturbations individuelles, collectives, professionnelles et personnelles.

Le SNUipp-FSU entend saisir le CHSCT sur cette question avant que toute décision soit prise définitivement. Cette instance aurait d'ailleurs dû être saisie en amont par l'administration en regard de la réorganisation du service et des conséquences sur les conditions de travail de tous les enseignants référents.

Les représentants du SNUipp-FSU demandent à M l'Inspecteur d'Académie de les recevoir sur ce point en urgence.

Concernant le présent mouvement des personnels du premier degré, les représentants SNUipp-FSU constatent un travail suivi et sérieux avec les services de la DSDEN. Les documents, finalement remis plus tôt que prévu, et les relations de qualité avec les services ont permis de réviser quelques situations et d'apporter des garanties de transparence dans les affectations.

Le SNUipp-FSU s'attache sans cesse à faire évoluer les règles du mouvement vers plus de justice et de clarté. Deux points restent notamment sans réponse positive à ce jour :

- La disparition sans délai ni progressivité des points de bonification pour secteurs géographiques peu attractifs a lésé les collègues qui étaient en poste dans ces secteurs. Le SNUipp-FSU avait demandé une progressivité de la disparition de ces bonifications.
- La non application de la prise en compte de l'évolution, depuis octobre 2012, de l'AGS des personnels en congé parental, constitue une erreur administrative qui concerne un certain nombre de collègues. Le SNUipp-FSU a demandé la prise en compte de cette AGS dans le barème.